



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit complémentaire à la restauration-rénovation et à l'assainissement partiel de l'Hôtel de Ville

(Du 6 janvier 2016)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le 27 octobre 2014, votre Autorité acceptait par 27 voix, contre 2 et 9 abstentions, l'arrêté concernant la restauration-rénovation et l'assainissement partiel de l'Hôtel de Ville.

Voilà maintenant bientôt une année que les études de détails ainsi que certains travaux ont débuté et se déroulent à satisfaction, tant au niveau calendaire qu'aux niveaux financier et technique.

La qualité de l'exécution des travaux nous permet d'entrevoir le résultat final, qui sera à la hauteur des prévisions. Toutefois, nous revenons aujourd'hui devant votre Autorité afin de solliciter un complément de crédit.

Il ne s'agit pas de solliciter une rallonge budgétaire suite à une sous-estimation financière des travaux, mais de vous démontrer la nécessité de compléter les travaux en cours, par ces interventions remarquables que nous nous devons d'entreprendre.

Nous allons profiter du présent rapport pour vous renseigner sur l'avancement des travaux, tout en vous permettant de prendre la mesure de l'importance des découvertes effectuées.

Un résumé final sous formes financière et calendaire complète cet argumentaire.

1. Bilan des études et travaux en cours

C'est au mois de mars 2015 qu'une étape importante du projet a été franchie. En effet, il est apparu, lors de l'étude en vue de la préparation à l'exécution des travaux d'installation de l'ascenseur, qu'il existait une solution non explorée, à savoir une implantation dans le couloir menant de la salle de votre Conseil à la cage d'ascenseur-escalier actuelle. Cette opportunité a été vérifiée non seulement des points de vue technique et financier, mais également en matière organisationnelle. L'étude menée « tambour battant » a permis de mesurer non seulement l'ensemble des avantages de cette variante, mais également que cette solution avait pour avantage de pouvoir être réalisée dans le cadre des budgets retenus lors de l'adoption du rapport de demande de crédit.

Après avoir convaincu notre Conseil, le projet a été présenté à votre Bureau, qui en a validé le principe le 31 mars 2015. Le 3 juillet, votre Conseil en prenait connaissance au travers d'une communication de la Chancellerie.

Le 29 mai 2015, les toiles artistiques du projet photographique « Antipodes » ont été inaugurées après la pose des échafaudages. C'est dès cet instant que nous avons pu finaliser l'adjudication des travaux sur les façades, tant pour ceux concernant la pierre d'Hauterive et le roc en calcaire du Jura que pour les fenêtres.

L'ensemble des travaux sur la pierre nous permet de perpétuer et d'entretenir un savoir-faire ancestral. La qualité du travail effectué par les tailleurs de pierre ainsi que la beauté de l'ouvrage ont été abondamment relayées par les médias et ne seront pas plus développées dans ce rapport. Une visite a par ailleurs été organisée le 17 septembre 2015 à l'attention de votre Autorité.



Figure 1. Fronton ouest. Avant et en cours de restauration.



Figure 2. Fronton ouest. Avant et en cours de restauration.

Toutefois, nous vous invitons à visionner et à lire les différentes interventions à ce sujet¹.

C'est le 13 juillet 2015 que les travaux intérieurs ont débuté par la salle des Pas Perdus. Ces travaux terminés, l'intervention se poursuit dans la salle de la Charte. Durant les vacances scolaires de l'été dernier, il a été procédé aux travaux de rafraîchissement des sols, murs et plafonds de la salle de notre Conseil.

C'est lors des travaux de restauration de la salle des Pas Perdus que nous avons fait des découvertes importantes au niveau de modénatures et décorations cachées. Il a également été procédé au chiffrage des interventions faisant l'objet du présent rapport.

Grâce à l'œil avisé et à l'expérience des restaurateurs mandatés, nous avons pu déterminer la technique et les coûts nécessaires à la mise en valeur de notre patrimoine, technique que la première demande de crédit n'avait pas abordée car inconnue ou dont la richesse n'était pas révélée.

Avant d'aborder point par point ces éléments, il convient de signaler que les travaux préparatoires à l'installation de l'ascenseur sont en voie de terminaison. En effet, la trémie a pu être réalisée et la cage d'ascenseur est en fabrication, alors que la cabine d'ascenseur est construite, n'attendant plus que d'être montée.

Nous terminerons en rappelant que tous les travaux décrits, comme ceux restants, sont et seront réalisés sans que les locataires ne soient contraints de déménager, ceci tout en garantissant grâce à une organisation de tous les instants, que l'ensemble des manifestations les plus importantes à la vie de notre cité puissent y avoir lieu. Étant entendu qu'il n'est pas simple d'effectuer certains travaux bruyants et conséquents dans ces conditions. Il est bon de saluer au passage l'extrême souplesse de toutes les entreprises ainsi que la grande compréhension de l'ensemble de toutes les personnes travaillant ou visitant notre Hôtel de Ville.

¹<http://www.rts.ch/play/tv/couleurs-locales/video/ne-de-nombreux-artisans-travaillent-sur-la-renovation-de-lhotel-de-ville-de-neuchatel?id=7301312>.
<http://www.canalalpha.ch/actu/secrets-de-chantier-au-peristyle-de-lhotel-de-ville/>

2. Préambule à la demande complémentaire de travaux

Dans les chapitres suivants, il sera décrit dans le détail, élément par élément, les travaux faisant l'objet de cette demande de crédit complémentaire.

Lors de l'établissement du rapport du 24 septembre 2014, il n'avait pas été question de procéder à certains travaux, étant donné que nous étions dans une intervention qualifiée de partielle. Après plusieurs mois de travaux et d'investigations sur l'ouvrage, il est apparu que cette « restriction » devrait souffrir d'exceptions pour permettre la mise en valeur de notre patrimoine commun. Le complément financier demandé correspond, d'une part, à des prestations prévues mais non inscrites au devis, car devant être réalisées avec des ressources internes à la Ville et, d'autre part, à des travaux n'ayant pas été relevés.

Le processus de restauration entrepris à ce jour nous a fait prendre conscience de manière encore plus accrue de la grande valeur patrimoniale que représente l'Hôtel de Ville. Nous sommes aujourd'hui convaincus de l'importance d'intégrer dans le programme de restauration quelques nouveaux éléments afin de saisir l'opportunité historique offerte par les travaux en cours.

Par exemple pour le grand escalier, il était prévu de simplement réaliser le rafraîchissement des décors peints avec le peintre en bâtiment de la Ville (comme pour la salle du Conseil communal) et pour les travaux sur les peintures murales (toiles marouflées), il était prévu de travailler avec les ateliers du Musée d'art et d'histoire.

Aujourd'hui, nous proposons de véritablement restaurer l'ensemble et non plus de simplement le « rafraîchir ». Il conviendrait donc de faire appel à une entreprise spécialisée dans le domaine, soit à un restaurateur confirmé, pour l'ensemble de ces travaux. En effet, il s'est avéré que la complexité de ces interventions ainsi que la qualité attendue dépassaient les attributions des ressources prévues, voire les compétences-métier présentes au sein des services communaux. Le financement spécifique à ce travail n'existe pas dans le devis en page 17 du 1^{er} rapport.

De plus, suite aux recommandations de la Commission de construction, dans laquelle est représenté l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie, nous souhaitons que certains travaux prévus soient complétés par des prestations faisant sens à la démarche générale de mise en valeur de notre patrimoine.

Les éléments abordés ci-après sont :

2.1 Le grand escalier

2.2 Des boiseries monumentales de l'espace ascenseur

2.3 Le mobilier

2.4 Les salles du 1^{er} étage (poêles, lustres, crémones, espagnolettes et refonte de pièces manquantes)

2.1. Le grand escalier

... « ²Placé dans l'angle sud-ouest du bâtiment, cet escalier en grès de la Molière près d'Estavayer n'a pas été bâti sans peine (1788) »... « tant pour démonter celui construit d'après les plans de Mr. Paris que construire celui suspendu »... Privé des conseils de son architecte, le comité de construction chargea Rodolphe-Auguste d'Ernst, architecte de Leurs Excellences de Berne, du suivi de cette nouvelle réalisation.

... « Un perron de six marches mène à l'escalier en fer à cheval, suspendu aux parois de la cage, ayant des paliers aux angles et devant les fenêtres »... La rampe est constituée de quarante éléments identiques avec des balustres composés de cinq barreaux de fer, peints en gris vert, disposés en forme de lyre. Posés sur un large piédestal, ils sont enveloppés à la base de feuillages d'acanthé en bronze doré, et sont couronnés par une sorte de chapiteau supportant la main courante en noyer.

Sur les parois latérales, quatre niches abritent des peintures murales dont l'état présente une décohésion des supports en mortier et plâtre. Dans les années 50, ces peintures ont été recouvertes d'une toile synthétique encollée avec une résine. Ce traitement présente actuellement un aspect brun-noirâtre qui modifie l'aspect de la surface et la lecture des scènes allégoriques peintes par Matthieu Ricco³. Elles représentent les quatre vertus cardinales définies depuis Platon et dont découlent toutes les autres vertus humaines : la prudence, la tempérance, la force d'âme et la justice.

² Les parties en italiques sont tirées de l'ouvrage de référence « Les monuments d'Art et d'Histoire du Canton de Neuchâtel », édition Birkhäuser à Bâle de 1955 par Jean Courvoisier. Tome 1 : La ville de Neuchâtel

³ Matthieu Ricco, né en 1752 à Volpiano (Piémont), fut maître de dessin à Neuchâtel de 1787 à 1792

Grâce à la curiosité de nos restaurateurs, plusieurs autres éléments de cet ensemble ont été mis en évidence. Forts de la richesse de ce patrimoine révélé, il nous paraît important de ne pas en rester à un simple rafraîchissement, comme prévu initialement, mais de passer à une restauration de tous les éléments constituant « le grand escalier ».

Il s'agit de retrouver le lustre des balustres, l'éclat des peintures des murs et la patine des boiseries et autres éléments de ferronnerie et de mettre en évidence ce travail par un éclairage technique adéquat.



Figure 3. Les balustres dont les qualités intrinsèques seraient mises en valeur par une restauration.



Figure 4. Suppression de la couche brunâtre et de la toile de maintien appliquée vers 1950. Mise à jour de la peinture murale en grisaille sur fond ocre clair.

Afin de rendre plus aisé le parcours de cet escalier, il est prévu d'installer une série de cinq mains courantes détachées des murs et posées sur l'extérieur (côté murs) du développement des marches et paliers de l'escalier.

Par ailleurs, sur proposition de la Commission de construction, nous souhaitons également que cet ensemble soit acoustiquement traité en relation avec le péristyle afin de parfaire son intégration.

L'éclairage devra aussi être amélioré afin de mettre en valeur cet espace restauré.

Devis

	CHF
Peinture du plafond	11'000 *
Décors des murs	20'000 *
Restauration des peintures murales	70'000 *
Éclairage technique	15'000
Main courante	21'000
Restauration des balustres	32'000 *
Restauration des boiseries	40'000 *
Étude acoustique complémentaire	2'000
Interventions acoustiques (extension du péristyle)	8'000 *
Total net TTC	219'000

* montants subventionnables par le canton et la confédération

2.2. Des boiseries monumentales de l'espace ascenseur

Un ensemble de plusieurs portes monumentales enchâssées dans des boiseries imposantes en taille n'a pas été pris en compte dans les travaux prévus. N'ayant pas pris la mesure de leur place dans l'ensemble de cette restauration, ces éléments se révèlent comme faisant partie d'un tout.

Aujourd'hui, le travail de restauration effectué dans les différentes salles révèle ce manque. La Commission de construction est convaincue que l'unité générale de toutes les boiseries présentes au deuxième étage du bâtiment ne serait pas complète sans une mise en valeur de cet espace.

L'importance centrale de ce lieu de transition est relevée par la circulation entre la cage d'escalier nord et les salles du Conseil général, du Conseil communal et de la Charte. Cet espace présente à lui seul quatre portes d'une hauteur d'un étage et demi.

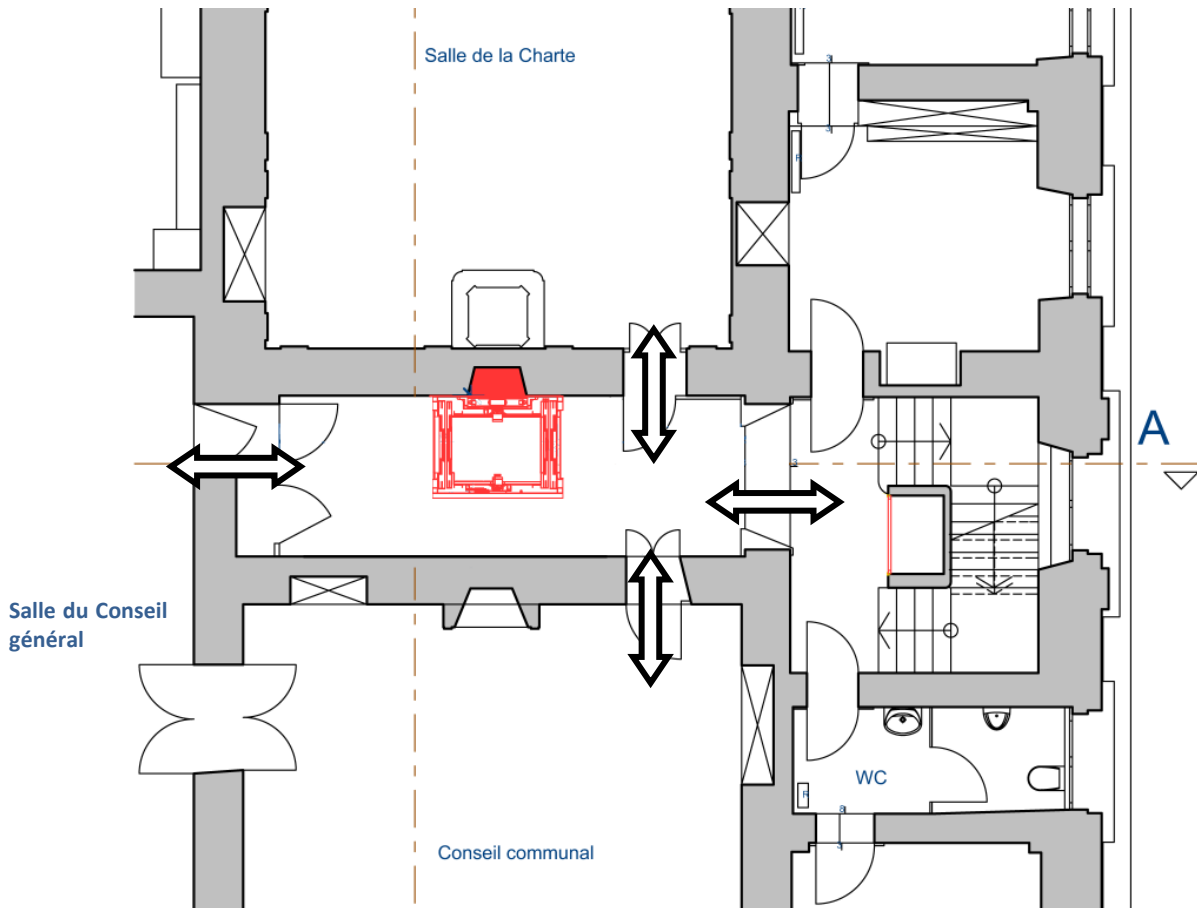


Figure 5. Espace de transition entre les salles du Conseil général à gauche, de la Charte en haut, du Conseil communal en bas et de la cage d'escalier-ascenseur.

Devis

	CHF
Restauration des boiseries monumentales de l'espace ascenseur	22'000 *
Mise en lumière	4'000
Total net TTC	26'000

* montant subventionnable

2.3. Le mobilier

Le rapport 2014 précisait en page 13 ... « Il est également prévu le changement complet du mobilier actuel, qui sera remplacé par un mobilier contemporain. Les chaises devront pouvoir être facilement empilables, confortables et les tables devraient permettre la pose de documents. Le choix se fera en partenariat avec la commission d'urbanisme et notre Conseil. Le Bureau de votre Autorité sera également consulté »...

Entre-temps et sur la base d'une recherche historique, il s'est avéré que les chaises sur lesquelles votre Conseil s'assied lors de chaque session ainsi que les bancs sont ceux d'origine, pour leur châssis en tout cas. Il est à noter qu'avec la salle du Conseil général de la Ville de Fribourg, nous sommes la dernière communauté à avoir en fonction un mobilier lié à la construction du bâtiment.

Par conséquent, il a été décidé dans le cadre de la Commission chargée du mobilier et de la décoration artistique, regroupant : un-e représentant-e des musées, un-e représentant-e de la Commission d'urbanisme, le conservateur cantonal, le chancelier ainsi que la cheffe de projet et la présidente de votre Conseil, sous la direction du directeur de l'Urbanisme, de restaurer ces chaises selon des critères historique, de confort, d'unité et d'intégration.

En revanche, la Commission souhaite que le reste des chaises (env. 40), soit changé par un mobilier neuf. Par conséquent et dans cet esprit, il est attendu qu'un montant nécessaire à la prise en charge du surcoût engendré par la restauration des chaises et fauteuils (une septantaine), soit accordé.

Devis

	CHF
Plus-value sur prix de nouvelles chaises	<u>70'000</u>
Total net TTC	70'000

2.4. Les salles du 1^{er} étage (poêles, lustres, crémones, espagnolettes et refonte de pièces manquantes)

Lors des travaux de restauration des salles des Pas Perdus et de la Charte, il a été mis en évidence une série d'éléments cachés ou manquants, se révélant d'une importance patrimoniale et historique de tout premier plan. Il s'agit aussi de pouvoir permettre la réparation et la remise en place d'éléments cassés ou manquants. Toutes les pièces ont été répertoriées et leur restauration, réparation, refonte et nettoyage ont été documentés et chiffrés. Les photos ci-après devraient vous convaincre de la nécessité de mettre en valeur ces précieux témoins.

Le nettoyage des lustres (salles de la Charte, du Conseil communal et des 40) est également prévu en complément. Toutefois, selon les conclusions auxquelles arrivera la Commission mobilier d'ici au printemps, il serait possible que l'option soit de les changer, étant donné leur faible valeur historique et la mauvaise qualité de l'éclairage qu'ils apportent. Le montant prévu permet les deux possibilités en complétant l'éclairage par des apports ponctuels supplémentaires.



Figures 6.

Espagnolettes des fenêtres de la salle du Conseil général. Dorure au mercure, œuvre du serrurier du roi M. Perez.

Avant et après nettoyage.



Figure 7.

Poignées des pare-feu en laiton repoussé. Nettoyage aux ultrasons.

Avant et après nettoyage.



Figures 8.

Targettes et espagnolettes en fer et laiton. Nettoyage en eau, ultrasons et finition à la cire microcristalline. Ferrements des portes en laiton et fer. Nettoyage en eau, ultrasons et finition à la cire microcristalline. Il est certifié que certains ferrements et serrures proviennent des ateliers parisiens du serrurier du roi Louis XVI.



Figure 9.

Réparation des poêles et nettoyage du lustre en cristal de la salle des Pas Perdus.



Figure 10.

Réparation du poêle et nettoyage du lustre en cristal de la salle de la Charte.



Figure 11.

Réparation du poêle et nettoyage du lustre en cristal de la salle des 40.



Figure 12.

Réparation des poêles de la salle du Conseil général.
Poêles d'origine alsacienne en style Louis XVI en faïences émaillées de Strasbourg-Haguenau.

Devis

	CHF
Lustres	25'000 *
Poêles	12'000 *
Ferrements des fenêtres, des portes et volets	16'000 *
Total net TTC	53'000

* montants subventionnables

Récapitulatif investissement

	CHF
2.1 Le grand escalier	219'000
2.2 Des boiseries monumentales de l'espace ascenseur	26'000
2.3 Le mobilier	70'000
2.4 Salles 1 ^{er} étage (poêles, lustres, crémones, espagnolettes et refonte de pièces manquantes)	53'000
Total net TTC	368'000

L'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie nous a informés de sa volonté de soutenir financièrement les interventions présentées dans le cadre de ce rapport. Sous réserve de l'acceptation formelle du dossier par les Autorités cantonales et fédérales, les coûts subventionnables seront pris en charge à 20% par le Canton et à 20% par la Confédération. Le montant estimé est de l'ordre de 100'000 francs.

3. Organisation du projet et calendrier

Calendrier

Préparation à l'exécution : automne-hiver 2014

Travaux : printemps 2015-automne 2016

4. Finances

		CHF
Investissement brut		368'000
Subventions cantonales et fédérales sur coûts subventionnables		-100'000
Investissement net de subventions		268'000
Amortissement retenu par le Service des communes	3.00%	8'040
Intérêt moyen 2014, référence planification	2.40%	3'216
Charge annuelle imputée à la Section de l'urbanisme		11'256

5. Consultation

La Commission financière sera consultée, cette demande n'étant pas inscrite dans le budget des investissements 2016.

6. Conclusion

C'est animé de la volonté de mettre en valeur le riche patrimoine historique de notre cité, que notre Conseil vous propose de compléter les travaux de restauration actuellement en cours à l'Hôtel de Ville.

Forts de la devise « Neuchâtel, art de vivre et innovation », nous sommes convaincus que l'ouverture au monde et à l'innovation, indispensable pour une cité telle que la nôtre, doit s'accompagner simultanément d'un engagement en faveur de la valorisation du patrimoine communal, témoin de notre Histoire.

En donnant de l'importance aux qualités qui constituent cet édifice unique qu'est l'Hôtel de Ville, nous souhaitons contribuer à son rayonnement, mais aussi et surtout, à celui de la ville et de l'ensemble du canton de Neuchâtel. C'est également une occasion unique de mettre en valeur le savoir-faire de toute une région.

Nous restons convaincus du bien-fondé de cette demande qui viendra parfaire les travaux en cours. Nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à adopter le projet d'arrêté lié au présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol

Projet

Arrêté

**concernant une demande de crédit complémentaire à la
restauration-rénovation et à l'assainissement partiel de
l'Hôtel de Ville**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- ¹Un crédit de 368'000 francs, dont à déduire les subventions fédérale et cantonale estimées à 100'000 francs, est accordé au Conseil communal pour un crédit complémentaire à la restauration-rénovation et à l'assainissement partiel de l'Hôtel de Ville.

Art. 2.- ¹Cet investissement fera l'objet d'un amortissement pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section de l'urbanisme au taux de 2.4%.

²Il sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland, avec la référence du moment.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lexique (selon le Larousse)

Modénature

Traitement ornemental de certains éléments structurels d'un édifice pour en exprimer la plastique.

Fronton

Couronnement (d'une façade, d'une baie, d'un meuble...) de forme triangulaire ou arquée sur base horizontale, généralement plus large que haut.

Toiles marouflées

Coller une toile peinte sur un support qui peut être une toile plus forte, un panneau de bois, un mur.

Balustres

Sorte de petit pilier, élément de barreaudage d'une balustrade.

Acanthe

- *Plante méditerranéenne des lieux frais (acanthacée), aux feuilles très grandes et très décoratives, aux fleurs en épis ;*
- *Motif décoratif qui interprète la feuille d'acanthé, en particulier dans le chapiteau corinthien.*

Grisaille

Peinture monochrome en camaïeu gris, ou de couleur proche du gris (le procédé a souvent été employé, notamment pour donner l'illusion du relief).

Espagnolettes

Tige métallique à poignée, munie de crochets à ses extrémités, servant à fermer ou à ouvrir les châssis d'une fenêtre.

Targettes

Fermeture sommaire, composée d'un pêne commandé par un bouton et venant s'engager dans une gâche fixée sur le dormant de la porte.